



Commission juridique et technique

Distr. limitée
16 novembre 2012
Français
Original : anglais

Dix-neuvième session
Kingston (Jamaïque)
15-26 juillet 2013

Ordre du jour provisoire de la Commission juridique et technique¹

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Président et du Vice-Président.

A. Activités des contractants

4. Rapport sur l'état des contrats d'exploration.
5. Examen des rapports annuels des contractants².
6. Information sur l'examen périodique de l'exécution du plan de travail du Gouvernement indien relatif à l'exploration des nodules polymétalliques².
7. Examen du projet de recommandations visant à guider les contractants dans l'exécution de leurs obligations en matière de formation.
8. Sélection des candidats aux programmes de formation.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 décembre 2012).

¹ La Commission se réunira à deux reprises en 2013, la première fois du 4 au 8 février et la seconde du 8 au 19 juillet. Sauf indication contraire, les points de l'ordre du jour provisoire seront examinés à la première réunion.

² Point dont l'examen aura lieu à la réunion de juillet.



B. Demandes d’approbation de plans de travail relatifs à l’exploration

9. Demandes d’approbation de plans de travail relatifs à l’exploration³ :
- a) Des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse;
 - b) Des nodules polymétalliques;
 - c) Des sulfures polymétalliques.

C. Incidences des activités menées dans la Zone sur l’environnement

10. Examen du projet de recommandations visant à guider les contractants dans l’évaluation des incidences que l’exploration des minéraux marins de la Zone pourrait avoir sur l’environnement.

D. Activités de réglementation de l’Autorité

11. Examen des propositions d’amendements à apporter au Règlement relatif à la prospection et à l’exploration des nodules polymétalliques dans la Zone.
12. Examen des questions touchant au projet de règlement relatif à l’exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone.

E. Questions diverses

13. Autres questions.
-

³ Les demandes d’approbation de plans de travail relatifs à l’exploration seront examinées dans l’ordre où elles auront été reçues.